

COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 28 AVRIL 2026

Présent-e-s :

M. Vincent CASARES, Président

M. Marco SOLARI, Vice-président

Mme Nathalie RUEGGER, Secrétaire

M. Francisco VALENTIN, Membre du Bureau

Mmes Anita DE MITRI, Véronique DUBOIS, Isabel GARDIOL, Marie-José MOLLA, Suzanne QUEIJO HADDAD, Barbara SOULIER, Isabelle WILLIMANN, Muriel ZIMMERMANN, Conseillères municipales

MM. Luis BRUNSCHWEILER, Jean-Christophe DELFIM, Sylvain DUPRAZ, Cédric EPENYOY, Michel FAVRE, Claudio FEDELE, Marc GUILLERMIN, Senad MAJBOUR, Maxime ROHMER, Denis THORIMBERT, Barthélémy VON HALLER, Marc ZUMBACH, Conseillers municipaux

Excusé-e-s :

Mme Leticia BARBA, Conseillère municipale ; Mme Alexandra SAAS, membre du Bureau ; M. Christophe STAUDER, Conseiller municipal

Conseil administratif :

Mme Fabienne MONBARON, Maire

M. Philippe ROCHETIN, Conseiller administratif

M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif

Assistent à la séance :

Mme Nicole BERTHOD-HUTIN, Secrétaire générale adjointe

Mme Laure DEROBERT, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Danielle ECHEVARRIA, in absentia

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2026

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

3. Communications du Conseil administratif

4. Rapports des commissions

a) Sports du 26 mars

b) Aménagement et nouveaux quartiers du 30 mars

- c) Culture du 20 avril
- d) Environnement et infrastructures du 20 avril

5. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibérations

- a) D 32-2026 P : Crédit d'engagement de 1 130 000 F portant sur le réaménagement du parking du Square des Footballeurs comprenant la création d'un îlot de fraîcheur et l'installation d'un centre de tri
- b) D 33-2026 P : Approbation des comptes annuels 2025 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2025 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre et à la modification de l'article 4 du règlement relatif à la constitution d'une réserve pour mesures structurelles de la Commune de Plan-les-Ouates

6. Propositions du Conseil municipal

A. Motions

- a) M 03-2025 R : Pour une étude de faisabilité en vue d'un réaménagement ambitieux de la route de Saint-Julien

7. Questions

8. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

M. Casares, Président, ouvre la séance à 20h00. Il salue la présence de Mme Monbaron, Maire, de M. Rochetin et de M. Rodriguez, Conseillers administratifs, ainsi que des Conseillers municipaux, des représentants du Secrétariat général et du public. Il excuse l'absence de Mme Saas, membre du Bureau, de Mme Barba, Conseillère municipale, ainsi que de M. Stauder, Conseiller municipal. Mme Rüegger remplacera ce soir M. Brunschweiler au poste de Secrétaire.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 MARS 2026

Le Président apporte une précision en page 5.

Mme Zimmermann apporte également une précision pour l'une de ses interventions.

**Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 24 mars 2026, ainsi corrigé,
par 20 oui et 3 abstentions.**

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1 Délai référendaire

Le Président informe que le délai référendaire pour les délibérations qui seront votées ce soir débutera le 6 mai et s'achèvera le 15 juin 2026.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

3.1 Sécurité

Mme Monbaron fait part des informations suivantes :

- 7 cas d'incivilités :
 - 2 déchets/salissures (déchets de chantier posés dans un abri encombrants, cartons et dépôts interdits en dehors des déchetteries)
 - 1 incendie (détritus sur la voie publique)
 - 4 tags racistes contre Israël et USA ; nettoyage urgent et procédure cantonale effectuée.
- Contrat local de sécurité :
 - 2 contrôles radar avec la police cantonale, sur la route de Bardonnex. 15 interceptions et 1 délit le 18 mars, et 14 interceptions le 24 mars.
- Interpellations et rapport au Ministère public :
 - 1 conducteur en infraction et sous retrait de son permis de conduire
 - 1 conducteur de trottinette électrique en infraction sur un véhicule non homologué (vitesse 78 km/h), saisie et mise en fourrière
 - 1 conducteur en infraction et en état d'alcoolémie qualifiée
 - 1 détenteur de chien avec un animal dangereux avec suspicion d'acquisition illégale, rapport SCAV
 - 2 conducteurs en infraction n'ayant pas le permis de conduire requis.
- Cambriolages (données cantonales) :

Février 2026 :	6 (5 villas/appartements, 1 commerce/chantier).
Total 2025 :	14 (janvier – mars)
Total 2026 :	18 (janvier - mars)

3.2 Aménagement du territoire

Mme Monbaron fait part des informations suivantes :

- PLQ des Cherpines - référendum

À la suite du vote négatif sur le PLQ Cherpines par les habitants de Confignon le 8 mars dernier, le Conseil administratif a rencontré M. Walder le vendredi 27 mars pour discuter de la suite.

Le Conseil administratif a rappelé durant cette séance la position de la Commune et le préavis positif qui a été donné par le Conseil municipal. Dès lors, il faut que le Conseil d'État prenne en considération avec le même poids le préavis positif de la Commune, moyennant les quelques remarques effectuées dans ce préavis.

M. Walder rencontrera les deux Communes ainsi que les associations à l'origine du référendum et rendra un avis définitif lors du prochain COPIL Cherpines qui a été décalé au 8 juin prochain pour donner le temps à ces divers moments d'échanges.

Nous en saurons plus sur l'avancement de ce dossier à l'issue de ce COPIL.
- Immeubles Pillon devant la Mairie

Un panneau d'information sera mis en place dans les quinze prochains jours. Les travaux devraient débuter à l'automne, vraisemblablement après la rentrée scolaire.

Par ailleurs, aucune barrière de chantier ne sera installée durant les festivités du 175^{ème} anniversaire de la Commune, ni lors de la fête des écoles.

3.3 Sport

Mme Monbaron fait part des informations suivantes :

- Padel tennis
L'ouverture des deux terrains a bien eu lieu le vendredi 3 avril, comme prévu. La pose de la couverture sur ces terrains, annoncée pour le mois de juin, a finalement été avancée et les travaux en cours devraient se terminer le 29 avril. Un premier bilan de fréquentation indique 114 réservations entre le 3 et le 19 avril.
- MiniMove
La 3^{ème} édition s'est très bien terminée le dimanche 29 mars avec une moyenne de 114 enfants sur 25 dimanches. Le jour le plus fréquenté a été le 18 janvier avec 153 enfants. Le moins fréquenté a été le premier dimanche de la saison, le 21 septembre, avec 61 enfants. Les 3 dimanches tombant sur une période de vacances scolaires ont également montré une belle fréquentation avec 119 enfants le 19 octobre, 67 le 4 janvier et 150 le 22 février.
- Urban training ou « faire du sport en extérieur en utilisant le mobilier urbain »
Début des entraînements le 5 mai et jusqu'au 13 octobre 2026, gratuit mais sur inscription sur le site d'Urban training. Rendez-vous chaque mardi devant la Mairie à 18h15 pour un départ à 18h30.
- Tablar'Run
Ouverture des inscriptions le 1^{er} juin.

3.4 Réponse à une question de M. Delfim

Mme Monbaron complète sa réponse à une question de M. Delfim du 24 mars dernier concernant la circulation des scooters au chemin du Nant-Boret, en précisant que le bilan de la zone a bien été effectué, comme pour toutes les zones 30 km/h de la commune. La zone des Verjus est conforme. Des aménagements supplémentaires pour modérer le trafic seront analysés dans le cadre de l'étude sur le trafic de transit.

3.5 Culture

M. Rochetin fait part des informations suivantes :

- Fonds d'art : une commission d'acquisition des œuvres a été mise en place cette année ; elle s'est réunie la semaine dernière, avec un jury composé de la déléguée au Fonds d'art, de 4 experts et d'un représentant de la commission culturelle, M. Zumbach. À la suite d'un appel à participer, 6 œuvres ont été sélectionnées, toutes provenant d'artistes genevois. Il s'agit d'œuvres traitant de sujets de notre société actuelle. Elles ont également été sélectionnées en fonction de leur capacité à évoluer dans le temps, car l'une des missions du Fonds est de laisser une trace de notre société pour les générations futures.
M. Zumbach relate une expérience très intéressante et enrichissante avec des experts d'art ; en effet, il vient d'un milieu culturel, mais pas de ce milieu-là. Les choix se sont portés sur des pièces représentatives de la Commune et de son développement, et surtout, sur des artistes locaux. Les œuvres sont de grande taille. Le budget a été respecté. M. Zumbach se réjouit de pouvoir découvrir ces œuvres avec ses collègues lorsqu'elles seront présentées.
- Le Festival de la Cour des Contes a eu lieu du 24 au 29 mars, soit pendant 6 jours au lieu de 10. Le taux de fréquentation pour les représentations publiques fut de 80,45%, contre 78,57% en 2025, avec 3218 spectateurs au total.
- Bain de livres a eu lieu du 13 au 17 avril sur l'esplanade du Sapay, et a accueilli un bus bibliothèque avec des livres en plus de 80 langues. Des animations autour du livre ont été organisées pour les 2-12 ans. Ce fut un très beau succès, avec 234 personnes (contre 195

en 2025). Le public est venu de PLO et de Lancy. À noter la présence de plusieurs familles allophones et la participation des crèches de la région, ainsi que de la Boîte.

- Dehors 6 juin est un festival des arts de rue qui aura lieu pendant tout le week-end sur plusieurs communes dont Plan-les-Ouates, sur l'esplanade du Sapay dès 11h, avec des déambulations, spectacles de cirque, musique, magie. Cet événement est gratuit
- Dernier spectacle de la saison : concert « retour aux sources gitanes » avec Titi Robin et Roberto Saadna le 11 juin.
- La présentation de la Saison culturelle 2026-27 aura lieu le 18 juin à La julienne.
- Pleins Feux aura lieu jusqu'au 26 juin, avec des spectacles et des expositions des élèves des cours.

3.6 Action sociale et Jeunesse

M. Rochetin fait part des informations suivantes :

- Solidarité pour Blatten : il ressort du rapport périodique sur l'avancement des travaux financés par les dons des communes genevoises que le projet de construction de logements à Blatten avance très positivement. Le terrain a été acquis, le projet est en cours et les travaux seront bientôt adjugés. Les 11 appartements prévus sont déjà réservés par des habitantes et habitants de Blatten. Grâce au soutien financier des 45 communes du canton de Genève, il est possible de lutter contre l'exode de la population du Lötschental et de favoriser son retour à Blatten. Le projet a été très bien accueilli et validé lors d'une assemblée communale.
- Canicule : le plan Canicule sera activé du 15 mai au 15 septembre. Un courrier a été adressé aux aînés. En cas d'alerte, ils seront appelés quotidiennement et une salle climatisée sera ouverte aux Blés d'Or par le SASJ.
- L'assemblée du Contrat de quartier La Chapelle-les-Sciers s'est tenue le 26 mars dernier. Trois nouvelles personnes ont rejoint le COPIL. Deux Conseillers municipaux de Plan-les-Ouates étaient présents, à savoir M. Solari et M. Epenoy.
- En vacances dans mon quartier : une formation de baby-sitting pour les jeunes de la commune a eu lieu les 8 et 9 avril, pendant les vacances de Pâques, en collaboration avec la Croix-Rouge genevoise.
- Parcours d'accueil pour les nouveaux habitants : l'édition du 25 avril, de Champ-Ravy à la Maison du Marais, a accueilli plus de 50 participants.
- Champ-Ravy : la Fête du Printemps a eu lieu le 25 avril et une soirée jeux est prévue le 8 mai.
- La Villa de la jeunesse : les associations de jeunes installées à la Villa poursuivent activement les préparatifs en vue du 175^{ème} et du Sommet, où un espace est dédié aux jeunes.

3.7 Promotion économique

M. Rochetin fait part des informations suivantes :

- Une visite d'entreprise pour le Conseil municipal est prévue le 3 juin, au Campus Spark, de 8h00 à 9h30, avec petit-déjeuner. L'accueil sera assuré par le directeur de formation de la FER Genève (M. Sobczak) et par le directeur de la formation professionnelle (M. Baechler). Au programme : présentation du site, des entreprises formatrices et des CIE (cours inter-entreprises) installés sur le campus. L'invitation sera transmise courant mai et les inscriptions pourront être faites auprès de Mme Dérobert.

3.8 175^{ème} anniversaire de la Commune

M. Rochetin fait part des informations suivantes :

- Soirée de gala du 19 mai : une invitation a été envoyée aux Conseillers municipaux par mail. La soirée est complète. Mme Dérobert est à disposition pour toute question, ainsi que C. Hugon pour les invitations.
- Appel à bénévoles : des bénévoles sont encore recherchés pour participer à la fête, habitant la commune ou non. M. Rochetin remercie ses collègues de relayer cette information. Un lien est disponible pour s'inscrire, avec les missions et les dates à choix, sur la page du 175^{ème} du site internet de la Commune.

3.9 Environnement et espaces verts

M. Rodriguez fait part des informations suivantes :

- Travaux au chemin de la Mère-Voie : la pose de l'enrobé est en cours.
- Le cheminement en dalles est en cours de réfection par le service.
- Moustique tigre : le traitement des grilles et des gouttières est prévu pour le 20 juillet. Cette année, 4 traitements sont prévus, au lieu de 3, en accord avec le Canton, pour encore plus d'efficacité. En 2025, les granulés avaient été offerts par le Canton, mais cette année, ils seront à charge de la Commune. Les sachets de granulés seront distribués par le service dès réception, afin que les propriétaires de bâtiments puissent traiter les descentes d'eau pluviale. Des stands d'information seront organisés.
- Des plantations ont été faites en collaboration avec la Paroisse. Un projet similaire est à l'étude pour cet automne.
- Réponse à une question de M. Thorimbert, qui a eu une grande frayeur à vélo sur la piste cyclable de la route des Chevaliers-de-Malte, quand un vélo électrique l'a dépassé. Il demandait si ces vélos électriques ne pouvaient pas être interdits sur ces pistes cyclables. Effectivement, depuis 2025, la circulation des vélos électriques rapides est interdite, à la fois sur le Mail 2000 et dans le centre sportif des Cherpines. Une communication avait été faite à ce sujet et une campagne de rappel a eu lieu sur le Mail. La plupart des conflits qui ont été signalés concernent des vélos et des piétons, mais pas des vélos de types différents, ce qui a conduit à une ordonnance fédérale. Aucune interdiction n'est cependant prévue à ce jour sur la route des Chevaliers-de-Malte qui dispose d'une piste cyclable bidirectionnelle séparée du trottoir. Des réflexions sont en cours pour donner éventuellement le choix aux vélos électriques rapides de circuler soit sur la chaussée soit sur la piste cyclable. C'est déjà le cas au niveau du centre sportif des Cherpines.
- Réponse complémentaire à Mme Molla au sujet d'une question posée le 28 octobre au Conseil Municipal, au sujet du planning en lien avec l'étude sur le trafic de transit. Elle estime en effet que la réponse n'était pas complète.

Le plan de gestion et d'aménagement du trafic routier dans le quartier communal s'articule autour de plusieurs secteurs, chacun bénéficiant de mesures spécifiques pour améliorer la circulation et la sécurité. Dans le secteur Verjus, des éléments de modération de trafic sont ajoutés dans la zone 30 existante, en attendant d'observer les effets du développement du quartier du Rollet. Les études pour les travaux d'aménagement des voiries ont été finalisées en 2025 et suivies d'études complémentaires en 2026. Les demandes d'autorisation et de crédits interviendront en 2027, pour aboutir à la réalisation des travaux en 2028.

Dans le secteur Voirets, une zone 30 sera créée sur la route du Vélodrome, accompagnée d'un réaménagement du carrefour Centenaire/Saint-Julien pour faciliter le tourner à gauche et d'une régulation du carrefour Vélodrome/Saint-Julien afin de limiter les flux. Le

processus a commencé par un crédit d'étude en 2025, suivi d'une étude et d'une demande d'autorisation en 2026 : les travaux seront réalisés en 2027. Les interventions sur certains carrefours dépendent de l'avancement des travaux sur la route de Saint-Julien par le Canton, et sont prévues à moyen terme.

Dans le secteur Butte/Bougeries/Riant-Mont, des trottoirs traversants seront créés pour canaliser le trafic, notamment aux croisements Saconnex-d'Arve/Maronsy et Saint-Julien/Riant-Mont. Une restriction horaire le matin limitera l'accès à Maronsy depuis la route de Saconnex-d'Arve. Ces mesures seront mises en œuvre après une enquête publique et un arrêté de circulation en 2027, tandis que d'autres aménagements attendront la fin des travaux du Canton.

Le secteur Centre et Saconnex-d'Arve Dessous verra l'extension de la zone 30 sur Pré-du-Camp, des restrictions horaires et des interdictions permanentes de tourner à gauche sur plusieurs axes, ainsi qu'une adaptation du carrefour Saint-Julien/Camp pour améliorer l'écoulement du trafic. Une zone 30 est également prévue dans le village. Les étapes incluent un crédit d'étude en 2026, une étude et une autorisation en 2027, puis la réalisation des travaux en 2028.

Dans le secteur Sciers/Commanderie/Massenet, un trottoir traversant sera aménagé au carrefour Saconnex-d'Arve/Chapelle. L'étude et la concertation ont eu lieu en 2025, et ont été suivies de la demande d'autorisation pour la réalisation des travaux en 2026.

Enfin, dans le secteur Saconnex-d'Arve Dessus, une zone 30 sera instaurée dans le village et le chemin d'Humilly sera fermé à titre de test pendant une année. L'enquête publique et l'arrêté de circulation ont été réalisés en 2025, suivis par une analyse pour pérenniser la mesure en 2026 ; la création de la zone 30 suit le même processus d'études, autorisations et travaux jusqu'en 2028.

Ce plan, étalé sur plusieurs années, vise à réduire le trafic de transit, sécuriser les déplacements et adapter les infrastructures aux évolutions urbaines, en collaboration avec la Commune et le Canton. Les mesures seront progressivement mises en œuvre selon un calendrier précis, tenant compte des études, des autorisations et des crédits nécessaires.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Ndlr : Ces rapports sont lus en séance uniquement sur demande expresse d'un ou de plusieurs commissaires. Ils sont joints au présent procès-verbal – annexes a à d.

- a) **Sports du 26 mars**
- b) **Aménagement et nouveaux quartiers du 30 mars**
- c) **Culture du 20 avril**
- d) **Environnement et infrastructures du 20 avril**

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibérations

- a) **D 32-2026 P : Crédit d'engagement de 1 130 000 F portant sur le réaménagement du parking du Square des Footballeurs comprenant la création d'un îlot de fraîcheur et l'installation d'un centre de tri**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière de la délibération D 32-2026 (annexe 1), qui est acceptée à l'unanimité.

M. Rodriguez rappelle que cette délibération découle de la motion M 35-2023 pour la création « d'îlots de fraîcheur ». Le Conseil municipal, dans sa séance du 18 mars 2025, a voté à l'unanimité la délibération D 162-2025 correspondant au crédit d'engagement de 100'000 F pour la suite des études relatives au réaménagement du parking du Square des Footballeurs en vue de la création d'un îlot de fraîcheur et l'installation d'un centre de tri. L'ensemble du stationnement sera réorganisé (vélos et voitures). La présente demande de crédit d'engagement fait donc suite à la délibération D 162-2025 qui permettait de financer les études d'aménagement correspondant aux phases SIA 32 (projet), 33 (autorisation de construire) et 41 (appel d'offres) réalisées par le bureau d'architecte paysagiste Arfolia qui avait préalablement remporté l'appel d'offres sur invitation pour les études de réaménagement du Square des Footballeurs.

L'autorisation de construire a été délivrée et un appel d'offres a été lancé. 5 offres sont rentrées et le montant proposé ce soir correspond à la moyenne des offres reçues. Grâce au programme fédéral « adapt+ », la Commune bénéficiera d'une subvention de la Confédération à hauteur de 284'586.15 F.

Le montant total de la délibération se compose des éléments suivants :

A. Travaux		
Installation et travaux préparatoires		142 539,20
Terrassement et mise en forme brute		127 702,40
Canalisations et conduites		49 599,10
Revêtements, surface en dur et végétalisation		257 798,90
Construction et ouvrages divers		729,00
Installations et équipements		131 685,00
Plantations		44 327,44
Entretien		15 380,00
Total Travaux HT		769 761,04
B. Honoraires		
Honoraires d'architecte-paysagiste pour les phases 51 à 53		76 032,00
Prestation Géomètre		5 000,00
Honoraires ingénieur civil pour accompagnement paysagiste		7 500,00
Honoraires ingénieur environnement (ou équivalent) pour relevés et calculs des effets de l'ombrage (suivi Adpat+)		12 000,00
Total frais honoraires HT		100 532,00
C. Frais annexes		
Occupation domaine public		2 000,00
Assurance RC		3 000,00
Frais divers		7 500,00
Total frais annexes HT		12 500,00
D. Divers & imprévus		
Divers & imprévus 7%	882 793,04	61 795,51
Total divers et imprévus HT		61 795,51
E. Consolidation		
Crédit d'étude - D 162-2025		92 000,00
Total divers et imprévus HT		92 000,00
Total HT des coûts		1 036 588,55
TVA 8.1%		83 963,67
Total TTC des coûts		1 120 552,23
TOTAL DU CREDIT D'ENGAGEMENT ARRONDI		1 130 000,00 F TTC

Le Président informe que le Bureau préconise un renvoi de cette délibération en commissions Environnement et infrastructures et Finances et économie.

Mme Zimmermann se réfère au tableau et au plan (répartition des places projetées) de la page 5. Elle ne comprend pas comment est calculé le total de 35 places. Elle demande quel est le lien entre le décompte écrit et l'image.

Le Président répond que les précisions seront apportées en commission.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de la délibération D 32-2026 en commissions Environnement et infrastructures et Finances et économie.

**La délibération D 32-2026 est renvoyée
dans les commissions Environnement et infrastructures et Finances et économie
par 23 oui, soit à l'unanimité.**

b) D 33-2026 P : Approbation des comptes annuels 2025 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2025 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre et à la modification de l'article 4 du règlement relatif à la constitution d'une réserve pour mesures structurelles de la Commune de Plan-les-Ouates

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière de la délibération D 33-2026 (annexe 2), qui est acceptée à l'unanimité.

M. Rodriguez remarque que les comptes font ressortir une situation financière globalement solide, tout en soulignant plusieurs tensions structurelles et des enjeux importants pour les années à venir.

Sur le compte de résultats, les dépenses 2025 atteignent 102 millions de F, soit 3,78 millions de moins que budgété (-3,57%), tandis que les recettes s'élèvent à 106,6 millions de F, inférieures aux prévisions de 1,04 million (-0,97%). Cette combinaison conduit à un excédent de revenus de 4,55 millions de F, supérieur de 2,74 millions au résultat attendu. L'exercice dégage par ailleurs un autofinancement élevé de près de 14 millions de F, renforçant la capacité financière de la Commune.

Toutefois, une lecture plus fine du résultat montre des contrastes importants. Le résultat d'exploitation est déficitaire à hauteur de 6,97 millions, déficit compensé par un résultat financier positif de 11,52 millions. Sans les éléments exceptionnels – notamment les correctifs fiscaux et les dissolutions de provisions – l'exercice afficherait en réalité un excédent de charges de 2,85 millions, ce qui souligne la fragilité de l'équilibre opérationnel.

Concernant les dépenses d'investissement, celles-ci représentent environ 44 millions (patrimoines administratif et financier confondus), pour des recettes d'investissement limitées à 4,54 millions, aboutissant à des dépenses nettes de 39,45 millions. Le patrimoine administratif concentre 26,78 millions de dépenses, soit un peu plus de 50% du plan d'investissements prévu, avec de nombreux projets clôturés, terminés ou encore en cours. Ces chiffres témoignent d'un effort d'investissement soutenu sur l'année.

Le bilan au 31 décembre 2025 s'élève à 661,6 millions, en augmentation de 38,8 millions par rapport à l'année précédente. Cette hausse est principalement due à l'accroissement du patrimoine financier (+23,1 millions) et du patrimoine administratif (+15,7 millions). Le capital propre atteint 525,8 millions, représentant près de 79,5% du bilan, tandis que les capitaux de tiers s'élèvent à 135,7 millions. Cette structure confirme une situation patrimoniale très solide.

L'endettement brut progresse fortement pour atteindre 107,7 millions, soit une augmentation d'environ 32 millions sur l'année. La dette est intégralement contractée à long terme, avec un taux d'intérêt moyen de 0,859%, en légère hausse. Les emprunts sont principalement répartis entre PostFinance, la BCGE et les assurances.

Le niveau du compte de résultat est approximativement à la même hauteur qu'en 2021, qui avait enregistré la première embellie, et les charges sont pratiquement inférieures à celles de 2022-23-24. En 2022, certaines charges étaient cependant issues de la revalorisation. Le compte de résultats par nature comptable, montre des charges de personnel qui s'élèvent à 30,2 millions, avec un écart (non dépensé) par rapport au budget 2025 de 1,4 million, mais en hausse de 2 millions par rapport aux comptes 2024.

Les amortissements des charges de biens et services s'élèvent à 14,1 millions, soit 2,2 millions de moins que ce qui avait été budgété et environ 2 millions de moins par rapport aux comptes 2024. Les amortissements du patrimoine administratif sont également en légère diminution, tout comme les charges financières.

Du côté des dépenses de fonctionnement, des dépassements budgétaires doivent être approuvés pour un total de 2,511 millions. Ils concernent principalement les subventions culturelles, les charges en faveur de la famille et de la jeunesse, ainsi que les conventions fiscales. À l'inverse, des non-dépensés significatifs sont constatés, à hauteur de 6,33 millions, traduisant à la fois des économies et des reports de prestations ou de projets.

2F	2N	Désignation fonction	Budget 2025	Compte 2025	Dépassements
11		SÉCURITÉ PUBLIQUE			
	33	AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	0.00	13 810.00	13 810.00
15		SERVICE DU FEU			
	30	CHARGES DU PERSONNEL	161 135.00	189 694.85	28 559.85
	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES - AUTRES CHARGES	387 080.00	396 380.31	9 300.31
	36	CHARGES DE TRANSFERT	1 491 520.00	1 538 615.00	47 095.00
16		DÉFENSE			
	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES - AUTRES CHARGES	24 475.00	42 475.41	18 000.41
32		CULTURE AUTRES			
	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES - AUTRES CHARGES	2 204 075.00	2 254 044.73	49 969.73
	36	CHARGES DE TRANSFERT	741 378.00	757 672.50	16 294.50
	37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	0.00	595 000.00	595 000.00
33		MÉDIAS			
	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES - AUTRES CHARGES	115 250.00	120 227.80	4 977.80
	36	CHARGES DE TRANSFERT	19 000.00	20 900.00	1 900.00
35		ÉGLISES ET AFFAIRES RELIGIEUSES			
	36	CHARGES DE TRANSFERT	4 900.00	6 786.10	1 886.10
54		FAMILLE ET JEUNESSE			
	30	CHARGES DU PERSONNEL	8 594 340.00	8 618 758.85	24 418.85
	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES - AUTRES CHARGES	1 060 730.00	1 547 698.99	486 968.99
	33	AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	646 728.00	662 384.00	15 656.00
57		AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE			
	37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	25 000.00	41 782.39	16 782.39
72		TRAITEMENT DES EAUX USÉES			
	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES - AUTRES CHARGES	211 210.00	380 215.06	169 005.06
73		GESTION DES DÉCHETS			
	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES - AUTRES CHARGES	1 820 805.00	1 872 712.77	51 907.77
77		PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES			
	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES - AUTRES CHARGES	262 040.00	300 773.36	38 733.36
85		INDUSTRIE, ARTISANAT ET COMMERCE			
	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES - AUTRES CHARGES	160 000.00	170 381.19	10 381.19
92		CONVENTIONS FISCALES			
	36	CHARGES DE TRANSFERT	7 950 000.00	8 897 866.55	947 866.55
TOTAL DES DEPASSEMENTS					2 548 513.86
		DEPASSEMENTS DEJA APPROUVES :			37 418.85
TOTAL DES DEPASSEMENTS A APPROUVER					2 511 095.01

En matière de recettes, la situation fiscale constitue l'un des points sensibles de l'exercice. Globalement, les recettes fiscales sont inférieures de 2,88 millions au budget. Les personnes physiques affichent toutefois une évolution positive, avec une production supérieure aux attentes et des correctifs favorables, tandis que les recettes provenant des personnes morales sont nettement inférieures aux prévisions, malgré certains correctifs positifs. Une provision sur risques fiscaux est maintenue afin de couvrir les incertitudes persistantes. Les revenus du patrimoine financier progressent légèrement et contribuent positivement au résultat.

COMPTE DE RESULTATS / REVENUS	Compte 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Ecart sur budget 2025
40 REVENUS FISCAUX	87'176'458.27	84'276'400.00	81'454'057.92	2'822'342.08
42 TAXES	4'487'571.39	4'282'990.00	5'419'981.61	-1'136'991.61
43 REVENUS DIVERS	9'500.00	9'000.00	9'600.00	-600.00
44 REVENUS FINANCIERS	32'936'895.36	15'981'386.00	15'846'759.81	134'626.19
46 QUOTES-PARTS À DES REVENUS	3'816'876.39	3'060'525.00	3'224'779.65	-164'254.65
47 SUBVENTIONS À REDISTRIBUER	654'550.38	25'000.00	636'782.39	-611'782.39
TOTAL REVENUS	129'081'851.79	107'635'301.00	106'591'961.38	1'043'339.62

Impôts	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Différence (C25-B25)	Différence (C25-C24)	Différence % (C25/B25)	Différence % (C25/C24)	% total C25
Impôts des PP	47'548'575.09	36'688'000.00	43'964'268.57	7'276'268.57	-3'584'306.52	19.83%	-7.54%	54.02%
Impôts des PM	42'373'088.93	47'569'000.00	37'415'976.85	-10'153'023.15	-4'957'112.08	-21.34%	-11.70%	45.98%
TOTAL	89'921'664.02	84'257'000.00	81'380'245.42	-2'876'754.58	-8'541'418.60	-3.41%	-9.50%	100.00%

C'est surtout pour les personnes morales qu'on note une différence entre le budget et les comptes 2025, avec une baisse de 10 millions. Il faut noter aussi des correctifs pour les années antérieures, et pour 2025, il s'agit de 4,117 millions. Ces correctifs impactent les comptes 2023, 2024, et jusqu'au 31 août 2025.

En ce qui concerne le patrimoine financier, la contribution nette des immeubles est en légère augmentation. Le résultat est de 6,66 millions, hors imputations internes, et réévaluation des bénéfices de l'emploi, soit une hausse de 565'588.74 F au regard du budget 2025 et de 229'625.52 F par rapport aux comptes 2024. Aucune réévaluation du patrimoine financier n'impacte les comptes 2025.

Les dépenses d'investissement pour l'exercice 2025 s'élèvent à 44 millions en montants bruts. Elles se répartissent entre le patrimoine administratif, qui représente 26'776'057.24 F, et le patrimoine financier, pour un total de 17'211'470.34 F.

En regard de ces dépenses, les recettes d'investissement, tous patrimoines confondus, atteignent 4.54 millions. Il en résulte des dépenses nettes d'investissement de 39.45 millions pour l'année 2025, en cumulant le patrimoine administratif et le patrimoine financier. Le montant de 26'776'057.24 F représente 50,16 % du plan des investissements, lequel avait été fixé à 53,38 millions. Sur l'ensemble des projets inscrits au plan, 11 objets ont été clôturés au cours de l'année. 16 objets sont terminés mais restent en attente de leur décompte final. Par ailleurs, 32 objets sont toujours en cours et ont généré des dépenses en 2025, tandis que 16 objets en cours n'ont enregistré aucun mouvement financier durant l'exercice.

La dette communale s'élève à 107'653'225 F au 31 décembre 2025, ce qui représente une augmentation d'environ 32 millions par rapport à l'exercice précédent. Le taux d'intérêt moyen de la dette atteint 0,85%, en hausse de 0,119 point de pourcentage. La répartition des emprunts est essentiellement concentrée auprès de PostFinance, qui détient 49,1% de l'encours total, suivie de la BCGE avec 40,6%, tandis que les assurances représentent 10,1% du volume des emprunts.

Le bilan enregistre une augmentation de 38'844'403.50 F au cours de l'exercice 2025, portant le total du bilan à 661'592'291.63 F au 31 décembre. À l'actif, cette évolution s'explique par une hausse du patrimoine financier (nature 10) de 23,1 millions, ainsi que par une augmentation du patrimoine administratif (nature 14) de 15,7 millions, traduisant l'effort d'investissement réalisé

durant l'année. Au passif, la progression du bilan se traduit principalement par une augmentation des capitaux de tiers (nature 20) de 34,3 millions, tandis que le capital propre (nature 29) progresse de 4,5 millions, en lien avec le résultat de l'exercice.

BILAN AU		31 décembre 2024	31 décembre 2025
1	ACTIF	622 747 888.13	661 592 291.63
10	PATRIMOINE FINANCIER	468 166 863.83	491 269 739.92
100	DISPONIBILITÉS ET PLACEMENTS À COURT TERME	20 209 562.33	35 837 766.66
101	CRÉANCES	30 498 073.81	28 871 759.92
102	PLACEMENTS FINANCIERS À COURT TERME	10 000 000.00	0.00
104	ACTIFS DE RÉGULARISATION	1 814 463.16	7 487 512.52
107	PLACEMENTS FINANCIERS	2 001 450.00	1 208 340.00
108	IMMOBILISATIONS CORPORELLES PF	403 643 314.53	417 864 360.82
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	154 581 024.30	170 322 551.71
140	IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PA	146 862 449.68	160 698 681.75
142	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	338 037.58	314 972.47
145	PARTICIPATIONS, CAPITAL SOCIAL	903 950.00	903 950.00
146	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	8 351 994.60	9 183 496.80
148	AMORTISSEMENTS COMPLÉMENTAIRES CUMULÉS	1 875 407.56-	778 549.31-
2	PASSIF	622 747 888.13	661 592 291.63
20	CAPITAUX DE TIERS	101 452 945.46	135 746 984.23
200	ENGAGEMENTS COURANTS	20 722 135.60	23 595 168.90
201	ENGAGEMENTS FINANCIERS À COURT TERME	13 007 600.00	446 650.00
204	PASSIFS DE RÉGULARISATION	2 097 647.27	1 999 215.85
205	PROVISIONS À COURT TERME	2 123 606.44	1 650 324.63
206	ENGAGEMENTS FINANCIERS À LONG TERME	62 653 225.00	107 206 575.00
208	PROVISIONS À LONG TERME	121 843.20	122 161.90
209	ENGAGEMENTS ENVERS LES FINANCEMENTS SPÉCIAUX, FONDS DES CAPITAUX DE TIERS	726 887.95	726 887.95
29	CAPITAL PROPRE	521 294 942.67	525 845 307.40

L'exercice 2025 se caractérise par une augmentation significative du bilan, reflet direct de l'important effort d'investissement consenti durant l'année. Le résultat des biens-fonds du patrimoine financier demeure quant à lui stable, confirmant la solidité de ce secteur et sa contribution régulière aux comptes communaux.

En revanche, les recettes fiscales se révèlent largement inférieures aux attentes en ce qui concerne la production courante, si l'on exclut les éléments de correction. Cette évolution pèse sur l'équilibre financier de l'exercice et met en évidence la volatilité des ressources fiscales.

Ainsi, abstraction faite des éléments uniques, tels que les correctifs fiscaux et les dissolutions de provisions, les comptes 2025 présenteraient un excédent de charges de 2,85 millions, soulignant les tensions persistantes sur le résultat opérationnel.

Il conviendra de ne pas sous-estimer le coût des infrastructures futures, ainsi que les charges qui en découlent. À cet égard, plusieurs projets importants sont identifiés, notamment deux crèches, une école, une maison de quartier, ainsi que le centre sportif projeté, lesquels généreront des impacts financiers durables sur les comptes communaux.

La Commune dispose actuellement d'une capacité financière solide, laquelle implique toutefois le respect d'un taux de part privilégiée d'au minimum 20 %, afin de préserver l'équilibre financier à long terme. Par ailleurs, les nouvelles ressources fiscales attendues des futurs quartiers ne suffiront pas à couvrir l'ensemble des investissements réalisés, ce qui renforce la nécessité d'une planification prudente.

Dans ce contexte, la prévision des investissements demeure ambitieuse et appelle à une lecture stratégique de la situation financière. Les années à venir s'inscrivent ainsi dans une dynamique où il sera indispensable d'opérer des choix structurants, tant en matière de prestations offertes, de priorisation des investissements, que, le cas échéant, d'une adaptation du taux du centime.

La délibération D 33-2026 porte sur plusieurs décisions relatives à la gestion financière de l'exercice. Elle vise tout d'abord l'approbation des comptes annuels, incluant l'approbation du

compte de résultats, du compte des investissements ainsi que du bilan. Elle prévoit aussi l'acceptation des crédits budgétaires supplémentaires accordés au cours de l'exercice et diverses attributions effectives au 1^{er} janvier 2026, parmi lesquelles figure un montant de 1,5 million affecté au fonds de rénovation des immeubles. Elle inclut en outre la modification de l'article 4 du règlement relatif à la constitution d'une réserve pour mesures structurelles.

Le Président informe que le Bureau préconise le renvoi de cette délibération en commission Finances et économie.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de la délibération D 33-2026 en commission Finances et économie.

**La délibération D 33-2026 est renvoyée
en commission Finance et économie
par 23 oui, soit à l'unanimité.**

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Motions

a) M 03-2025 R : Pour une étude de faisabilité en vue d'un réaménagement ambitieux de la route de Saint-Julien

Le Président rappelle que le Conseil municipal a accepté l'entrée en matière de cette motion (annexe 3) le 30 septembre 2025. Elle a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures, qui a émis dans sa séance du 20 avril 2026 un préavis favorable par 6 oui, 2 non et 2 abstentions.

M. Dupraz demande si l'étude complémentaire sur la route de Saint-Julien qui a fait l'objet de la délibération D 130-2018, d'un montant de 41'000 F, votée en 2018 et mentionnée par la motion, a été faite, et le cas échéant, ce qu'il en est ressorti.

M. Rodriguez précise que cette délibération ne concernait pas uniquement la route de Saint-Julien. Elle avait fait suite à une résolution déposée par le Conseil municipal et concernait principalement les abords de la route de Saint-Julien, pour accompagner ce que le Canton souhaitait faire sur cette voie.

Mme Queijo Haddad annonce que le groupe LCVL propose 2 amendements :

- I. Remplacer le point 2 des « demande » par : demander au Conseil administratif de faire une première estimation des coûts et d'effectuer une première analyse des projets équivalents déjà réalisés ou prévus dans le Canton
- II. Ajouter un point 5 dans les « demande » : étudier la possibilité de mettre la route de Saint-Julien sous domanialité communale et la route de Base sous domanialité cantonale

M. Zumbach constate que le 2^{ème} amendement entraînerait une procédure qui prendrait des années, pour finalement être probablement refusée. En cas d'acceptation, il conviendrait de mobiliser des leviers financiers au niveau cantonal et fédéral. Troquer la route de Saint-Julien contre la route de Base ne permet pas forcément de résoudre le problème, Cela reviendrait uniquement à déplacer le problème. La motion demande justement une démarche conjointe avec le Canton, pas une action unilatérale. M. Zumbach répond que c'est possible sans modifier la domanialité, Meyrin l'a fait. Ils ont en effet réalisé une tranchée couverte sur une route cantonale qui accueille 25'000 véhicules par jour, en partenariat avec le Canton. Dans notre cas, les travaux sont déjà en cours et certains disent que la motion fait double emploi. Elle est passée deux fois en commission, parce que la deuxième fois, le Conseil administratif a présenté les travaux en cours. Il s'agit d'un prolongement de 15m de voie de bus et de l'élargissement des trottoirs de quelques centimètres. Ces travaux,

sans être inutiles, ne sont pas à la hauteur de cette route qui coupe la commune en deux. La motion ne demande pas un crédit de construction, mais une étude de faisabilité, dont l'un des objets explicites est d'exploiter les possibilités de cofinancement cantonal et fédéral, ainsi que via des fonds de mobilité durable. M. Zumbach relève encore un contraste : lors de ses dernières séances, le Conseil municipal a voté sur le siège, sans passage en commission, sans délai, une motion pour explorer la possibilité d'annexer une partie du territoire de Confignon. Un projet qui mobiliserait des ressources importantes et qui concerne un territoire qui n'est pas celui de Plan-les-Ouates et dont l'issue est très incertaine. A contrario, la présente motion est passée deux fois en commission. Elle concerne le territoire de Plan-les-Ouates et ses habitants. Elle demande simplement de discuter avec le Canton pour trouver des solutions. Cette route isole les habitants des quartiers, décourage les piétons, les cyclistes, les enfants qui vont à l'école. M. Zumbach et son groupe recommandent de ne pas soutenir cette proposition d'amendement. Ce n'est pas une question partisane, mais de bon sens. Il demande à ses collègues de cet hémicycle de mettre leur étiquette de côté un instant et de se demander si les habitants de la commune méritent qu'une solution soit recherchée pour cette route de Saint-Julien. Si la réponse est positive, il ne faut pas conditionner cette motion à l'impossible et lui donner une chance d'exister.

Un Conseiller municipal précise qu'il n'a jamais été question d'annexer une partie du territoire de Confignon.

M. Thorimbert remarque que le 1^{er} amendement proposé a pour objectif d'avoir un ordre de grandeur des coûts qui seront engagés en ouvrant la discussion. Les services de la Commune pourraient tout à fait faire une première estimation sans contacter l'Etat. M. Thorimbert pense qu'ils n'entreront pas en matière. Il rappelle le cas de la L1 et L2, avec la petite portion de route qui devait relier le giratoire de la Milice à la route d'Annecy. Quand le Grand conseil s'est rendu compte du coût que cela impliquait, 100 millions de F, il a arrêté le projet après avoir fait appel à des Communes pour participer à ce financement. Le coût financier de ce que la motion propose n'est pas anodin. Pour obtenir des financements de la Confédération, il faut présenter des dossiers solides et fiables, et anticiper les projets de 5 à 10 ans, voire plus. Donc, avant d'aller trop de l'avant, il convient d'estimer les coûts. Cela freinerait peut-être alors certaines ardeurs.

M. Thorimbert a bien compris que l'un des objectifs des Verts et des Socialistes, signataires de la motion, est de faire en sorte de pouvoir traverser la route de Saint-Julien en sécurité. Or un projet dans ce sens est à bout touchant, qui a coûté des millions. D'autre part, certains habitants de Plan-les-Ouates ne subissent pas de problème avec cette route, ce qui est son cas personnel. Il préconise d'éviter de prévoir un projet qui veut résoudre tous les problèmes. Avec les amendements proposés, la charge de travail de l'Administration serait un peu allégée, et le travail se ferait étape par étape.

M. Rodriguez se réfère au 1^{er} amendement proposé. Le service n'a à l'heure actuelle qu'un seul ingénieur. Un ingénieur junior sera engagé prochainement, pour aider à la réalisation de l'ensemble des travaux prévus dans la commune, dont certains ont pris du retard. Ce qui est demandé par l'amendement n'est pas simple à faire et il n'est pas possible de prendre en charge ce travail en ce moment en interne. Il faudrait pour cela voter un crédit d'étude (entre 60'000 et 100'000 F) pour obtenir une simple estimation, à plus ou moins 10 millions de F. En résumé, la Commune n'a pour l'instant pas les ressources internes nécessaires pour mener ces études.

M. Delfim remercie M. Rodriguez pour ces précisions, ainsi que M. Zumbach pour avoir porté cette motion avec énergie et enthousiasme. Il pense que c'était intéressant d'ouvrir la discussion. Néanmoins, certains arguments ont été donnés par M. Thorimbert, et il pense qu'il faut en effet procéder étape par étape. La première étape est d'attendre la fin des travaux en cours et d'observer ensuite les conséquences de ces nouveaux aménagements, avant de peaufiner un éventuel futur projet. De plus, la question financière qui découlerait du 2^{ème} amendement proposé lui semble dissuasive. Pour ces raisons, son groupe, l'UDC, refusera la motion et les amendements proposés.

M. Dupraz remarque que la route de Saint-Julien a déjà beaucoup évolué. Avant l'autoroute de contournement, il y avait régulièrement des bouchons de l'aéroport jusqu'à Perly. La croissance économique a fait augmenter le nombre de voitures. Dans les cas des tranchées couvertes de

Meyrin, de Vézenaz et du Grand-Saconnex, il n'y a pas d'autoroute de contournement. A Plan-les-Ouates, une telle tranchée ferait double-emploi et les financements cantonaux et fédéraux seraient difficiles à obtenir. Il faut oublier cette idée. La motion est pleine de bonnes intentions, mais il n'y croit pas du tout. Il refusera donc cette motion.

Mme Zimmermann revient sur la notion de « étape par étape » mentionnée précédemment, et constate que c'est exactement ce qui est proposé par la motion, qui demande seulement d'aller un peu plus loin que ce qui a déjà été fait. Il s'agirait d'une étude de faisabilité conjointe, qui n'envisage pas uniquement ni forcément une tranchée couverte. L'idée est d'ouvrir les discussions avec le Canton. Pour ce qui est du changement de domanialité, elle pense qu'il est illusoire de demander une route primaire sur un axe avec un tram, à savoir la route de Base.

M. von Haller s'étonne que cette motion, déposée en septembre 2025 et passée deux fois en commission, fasse maintenant l'objet de propositions d'amendements, qui n'ont même pas été envoyés au Secrétariat. Il pense que la discussion aurait dû se faire en amont. Il est difficile de travailler de cette façon. Il s'étonne aussi des différents commentaires disant qu'on ne va pas y arriver et on n'essaie même pas. Notre Commune a montré plus d'ambition dans d'autres domaines, par exemple la pièce D, avec une motion qui proposait des changements. En l'occurrence, il s'agit de demander une étude, ce n'est pas extraordinaire. Il pense que la population se souviendra de ce manque d'ambition et d'envie de faire.

M. Favre rappelle que la route de Saint-Julien ne traverse pas que Plan-les-Ouates. Elle part de France, touche Perly, Plan-les-Ouates, Confignon, Lancy, Carouge, et enfin Genève. Il faut donc travailler avec ces Communes et avec la France, et le Canton. Les voitures ne seront pas arrêtées mais peut-être mieux canalisées avec des mesures simples à coût raisonnable. L'idée des tranchées est rédhibitoire du point de vue financier.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal l'amendement n° 1, qui est refusé par 16 non 6 oui et 1 abstention.

La proposition d'amendement n° 2 est finalement retirée par le groupe LCVL.

Le Président soumet maintenant la motion au vote du Conseil municipal.

La motion M 03-2025 R est <u>refusée</u> par 11 non, 9 oui et 3 abstentions.
--

7. QUESTIONS

Le Président informe que Mme Zimmermann a déposé 2 questions écrites.

Mme Zimmermann donne lecture de ses deux questions QE 04-2026 et QE 05-2026 (annexe 4).

Les réponses écrites seront données lors de la prochaine séance.

Postulat 01-2025

M. Thorimbert, rappelle que lors de la séance du 28 octobre 2025, le Conseil municipal a accepté à l'unanimité le postulat Po 01-2025 pour assurer la sécurité des piétons et des cyclistes au chemin de Verbant. Selon le règlement du Conseil municipal, le Conseil administratif dispose d'un délai de 4 mois pour remettre un rapport. Ce délai étant échu, il souhaite savoir quand le Conseil municipal pourra prendre connaissance de ce rapport.

M. Rodriguez reconnaît avoir un peu de retard ; il ajoute qu'avec la possibilité de faire des comptages avec la fermeture du chemin d'Humilly, une réponse plus complète pourra être fournie, et elle devrait arriver prochainement.

Vélos électriques

M. Thorimbert aborde le sujet des vélos électriques 45 km/h, et demande s'il est possible que la police municipale installe un Visispeed pour vérifier leur vitesse. Il souhaite également savoir quelles sont les actions de prévention de la police municipale pour sensibiliser les cyclistes imprudents. Le problème est récurrent et s'intensifie.

Mme Monbaron répond qu'un Visispeed avait été installé devant la Mairie. Mais cela ne permet pas de verbaliser. Des affiches invitent les usagers à respecter les piétons, et la police municipale est souvent présente sur le mail 2000 et sur la Promenade tordue. Le seul moyen vraiment efficace reste cependant la verbalisation sur ces voies qui leur sont interdites.

Eclairage public

M. Majbour demande s'il est possible d'installer un éclairage intelligent sur la route de Saint-Julien.

M. Rodriguez répond que les candélabres de la route de Saint-Julien appartiennent au Canton. Dans le reste de la commune, les anciens éclairages ont été remplacés par des LED, qui pourront bientôt être pilotées à distance. En revanche, il est possible de demander au Canton d'en faire autant. Cela fait probablement partie d'une stratégie à plus large échelle au niveau du Canton.

8. DIVERS

Visispeed

Mme Monbaron informe que des relevés des contrôles de vitesse avec des installations Visispeed effectués dans la commune ont été publiés sur le site internet : [Radars préventifs \(visispeed\) | Plan-les-Ouates](#).

Concert de la Musique municipale de Plan-les-Ouates

Mme de Mitri remercie la Musique municipale pour le magnifique concert donné le 28 mars dernier. Ce fut un très beau moment.

Circulation sauvage

M. Epenoy indique que des véhicules remontent le chemin de l'Essartage, coupent par devant l'immeuble de la Commune pour revenir sur la route de Saconnex-d'Arve. Il demande que les plots soient déplacés pour les empêcher de passer par là. Il précise qu'il s'agit d'un constat et non d'une question.

Fermeture du café lors de représentations à la Julienne

Mme Willimann été approchée par 2 troupes de théâtre qui jouent habituellement à La Julienne. Elle signale un problème avec le gérant du café, notamment lors de la dernière représentation en avril. Le gérant était absent, la porte d'accès était donc fermée. Les comédiens ont dû ouvrir les portes derrière La Julienne pour faire entrer le public. Il n'y a également pas eu de service ni avant ni après le spectacle. Il semblerait que cela se soit produit à plusieurs reprises. Les troupes ne veulent pas de polémique, mais souhaitent savoir si des discussions peuvent être initiées avec le gérant pour trouver des solutions.

Empoisonnements de chiens

Mme Monbaron indique que des cas d'empoisonnements de chiens à Saconnex-d'Arve ont été signalés sur les réseaux sociaux. Le sujet a été étudié aux niveaux communal et cantonal, mais personne ne s'est manifesté pour revendiquer ces informations. Nous ne savons donc pas ce qui est vrai ou pas, ni qui a publié ces informations sur les réseaux.

Mme **Willimann** précise que c'est avéré, il y a eu un chien empoisonné.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la séance à 21h41.

Fin de la séance

QUESTIONS DU PUBLIC

Néant

Le Président remercie tous les présents et les invite à se rendre à la cafétéria pour le verre de l'amitié.

La secrétaire
Nathalie RUEGGER

Le Président
Vincent

CASARES

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) **Sports du 26 mars**
- b) **Aménagement et nouveaux quartiers du 30 mars**
- c) **Culture du 20 avril**
- d) **Environnement et infrastructures du 20 avril**

Annexe 1

D 32-2026 P : Crédit d'engagement de 1 130 000 F portant sur le réaménagement du parking du Square des Footballeurs comprenant la création d'un îlot de fraîcheur et l'installation d'un centre de tri

Annexe 2

D 33-2026 P : Approbation des comptes annuels 2025 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2025 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre et à la modification de l'article 4 du règlement relatif à la constitution d'une réserve pour mesures structurelles de la Commune de Plan-les-Ouates

Annexe 3

M 03-2025 R : Pour une étude de faisabilité en vue d'un réaménagement ambitieux de la route de Saint-Julien

Annexe 4

QE 04-2026 et QE 05-2026 : Questions écrites de Mme Zimmermann

RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTS

Date de la séance de la commission : Jeudi 26 mars 2026 à 19h00.

Lieu : Centre Sportif des Cherpines

Visite du Centre sportif des Cherpines, plus spécifiquement des nouveaux terrains de padel

En introduction, présentation de l'entreprise AIRPAD par son co-fondateur. L'entreprise est pionnière dans le domaine du padel à Genève et compte plusieurs milliers d'adhérents sur le canton. Il exploite actuellement sept terrains, et prochainement deux supplémentaires seront ajoutés. La construction a été réalisée par REALSPORT.

AIRPAD gère toute l'exploitation des deux terrains. L'ensemble du processus en lien avec l'utilisation des infrastructures est automatisé et informatisé (réservation des créneaux, location des raquettes, etc.). Une personne passe 1 fois par jour pour nettoyer et vider les poubelles.

Le projet s'inscrit dans un partenariat public-privé (c'est une première), les infrastructures étant financées conjointement par la commune et AIRPAD. Les tarifs varient suivant la période de la journée et de la durée de la location, par exemple une réservation d'1h30 le week-end coûte 60 frs. Une réduction de 15 % est accordée aux habitant(e)s de la commune.

Ouverture vendredi 3 avril 2026, inauguration le 20 juin 2026, pose de la couverture fin mai 2026.

Communications du Conseil Administratif**Patinoire : Accès à la glace pour les personnes à mobilité réduite (PMR)**

Une plateforme d'accès à la glace sera mise en place lors de la prochaine saison 26-27. La fondation Cérébrale a accepté de financer cet équipement et une convention avec la commune va être prochainement signée.

Etat de situation de la délibération pour le renouvellement des installations de production de glace et des équipements périphériques de la patinoire,

Le nouveau groupe froid aurait dû être livré avant Noël. Afin de pouvoir utiliser la patinoire dès l'ouverture, une dérogation avait été demandée auprès du Canton afin de pouvoir continuer à utiliser l'ancien équipement, laquelle a été accordée pour la saison. Le nouveau groupe froid a finalement été livré à la fin du mois de janvier. Compte tenu de l'ampleur des travaux nécessaires à son installation et de la proximité de la fin de saison, il a été décidé de maintenir l'ancien groupe froid jusqu'à la fin de la saison. Le nouveau groupe sera prêt à être installé pour la prochaine saison. En revanche, les nattes de distribution et les bandes périphériques qui délimitent la surface de glace ont déjà été changées.

Rapporteur : Véronique Dubois, le 29 mars 2026

**Rapport de la commission
Aménagement et nouveaux quartiers**

Lieu : Mairie – Salle des commissions
Date et heure : Lundi 30 mars 2026 20 h 00

Communications du Conseil administratif

Les commissaires reçoivent des informations :

- a. Sur la rénovation des immeubles qui sont à la route de Saint-Julien 137 à 141, en face de la Mairie. Les images des immeubles concernés sont disponibles dans le projet de délibération D 29-2026 qui a été voté le 24 mars 2026 pour la constitution de servitudes et disponible, (voir site Internet de la Commune).
- b. De la part de Mme Monbaron, des discussions qui ont eu lieu avec M. Nicolas Walder, Conseiller d'Etat, à propos du PLQ 2 des Cherpines.
- c. Sur les activités de la vie de quartier du Rolliet avec présentation de la programmation du type des activités commerciales pour lesquelles un appel à projet est en cours.

Le Rapporteur : Denis Thorimbert
31 mars 2026

RAPPORT DE LA COMMISSION CULTURE

Lieu : Salle des Commissions – Mairie

Date et heure : lundi 20 avril 2026 à 18h30

1. Audition de l'association « Au bout du conte »

Les membres présents de l'association présentent celle-ci, son histoire sur ces 25 dernières années et son lien étroit avec la Commune.

Les Commissaires les remercient et posent quelques questions.

2. Communications du Conseil administratif

a) Présentation de la Saison culturelle 2026-2027

Il y aura 18 spectacles et 63 représentations de tous les styles (comédie, cirque, théâtre, spectacles familiaux, danse et concerts), tous les âges et tous les goûts.

b) Point sur les subventions culturelles

La commune a attribué :

- Subventions culturelle annuelles 2026 : 454'400 CHF pour 38 associations
- Subventions culturelle ponctuelles 2025 : 51'200 CHF pour 55 projets
- Aide à la production et création 2026 : 40'000 CHF pour 7 associations

Le Service culturel souhaite harmoniser les règlements pour la subvention ponctuelle et la subvention d'aide à la production avec les autres services, et automatiser les demandes de subventions.

Aucune réglementation sur les subventions annuelles n'existe et n'est prévu.

c) Agenda

Le représentant du Service culturel présente l'agenda culturel, ainsi que le 175^e d'ici à fin juin.

Le 16 juin aura lieu l'inauguration de la place du 175^e devant la Mairie.

Christophe STAUDER, rapporteur

RAPPORT DE LA COMMISSION Environnement et infrastructures

Date de la séance : lundi 20 avril, 20h00

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

M 03-2025 R « Pour une étude de faisabilité en vue d'un réaménagement ambitieux de la route de Saint-Julien »

Le Conseiller administratif en charge présente les projets en cours sur la route de Saint-Julien : création d'une voie de bus sur une partie de la chaussée et aménagements en faveur de la mobilité douce. Les travaux s'étaleront jusqu'en 2027.

Plusieurs questions sont posées par les membres de la commission.

La motion est préavisée favorablement par 6 oui, 2 non et 2 abstentions.

Communication du Conseil administratif

- a) Le Conseiller administratif présente les travaux en cours sur les voiries du PLQ Rolliet, informe la commission de la situation de divers aménagements de routes et de bâtiments communaux, notamment à la Mairie, à la crèche du Serpentin et aux bâtiments du Rolliet, et fait un point sur les inondations dans le quartier des Petits-Bois ainsi que sur le ruissellement au chemin des Chevaliers-de-Malte.
- b) Point d'information concernant les futurs travaux de la route de Saint-Julien. Des travaux sont en cours sur les réseaux souterrains. Certains réseaux étant communaux bien que la route soit cantonale, la Commune souhaite coordonner ses interventions souterraines avec les travaux cantonaux prévus. D'autre part, les SIG démarrent une étude de faisabilité pour une future galerie d'eaux usées reliant le quartier des Cherpines à la STEP d'Aïre ; la Commune suit ce projet de près. D'autres points relatifs à la mobilité sont ensuite exposés aux membres par le Conseiller administratif.

Rapporteur : Marc Zumbach
Plan-Les-Ouates, le 20 avril 2026



Conseil municipal

Législature 2025-2030
Délibération **D 32-2026 P**
Séance du 28 avril 2026

PROJET DE DELIBERATION

Relatif au crédit d'engagement de **1 130 000 F** portant sur le réaménagement du parking du Square des Footballeurs comprenant la création d'un îlot de fraîcheur et l'installation d'un centre de tri

Vu la motion M 35-2023 « Pour la création d'îlots de fraîcheur sur la commune de Plan-les-Ouates » votée le 14 novembre 2023,

vu l'urgence climatique et le plan climat 2^{ème} génération du Canton,

vu les différentes stratégies cantonales : Ville éponge 2050, Stratégie d'arborisation 2070,

vu les nombreux projets pilotes réalisés sur le canton de Genève afin de diminuer les températures estivales,

vu la requête en autorisation de construire, APA n° 343'093, acceptée par l'administration cantonale et publiée dans la Feuille d'Avis Officielle le 13 mars 2026,

vu le mandat d'étude confié au bureau Arfolia (architecte paysagiste) et le résultat de la procédure d'appel d'offres lancée auprès des entreprises en février 2026 pour le réaménagement du parking du Square des Footballeurs,

vu la délibération D 162-2025 votée par le Conseil municipal le 18 mars 2025 relative au crédit d'engagement de 100'000 F pour les études desdits aménagements,

vu l'exposé des motifs EM 32-2026, de mars 2026, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter la réalisation du réaménagement du parking du Square des Footballeurs comprenant la création d'un îlot de fraîcheur et l'installation d'un centre de tri.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de 1'130'000 F, destiné à cette réalisation, y compris le crédit d'étude.

3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 1'130'000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De prendre acte que ce crédit sera financé en partie par une contribution/subvention de la Confédération « Adapt+ » et que cette participation est estimée à environ 280'000 F.
5. De prendre acte que ce crédit sera financé en partie par une contribution/subvention de l'Office Cantonal de l'Agriculture et de la Nature, dans le cadre des subventions sur les plantations effectuées par les communes et estimée à environ 50'000 F.
6. D'amortir la dépense nette totale prévue de 800'000 F, au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2027.

SEE/BF/chg #59'518 – SF/PL – Mars 2026



Conseil municipal

Législature 2025-2030
 Délibération **D 33-2026 P**
 Séance du 28 avril 2026

PROJET DE DELIBERATION

relatif à l'approbation des comptes annuels 2025 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2025 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre et à la modification de l'article 4 du règlement relatif à la constitution d'une réserve pour mesures structurelles de la Commune de Plan-les-Ouates

Vu que conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres d et f de la loi sur l'administration des communes, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité, ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'article 19 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2025 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu que le PL 13507 A modifiant la LAC pour la création d'une réserve conjoncturelle est toujours en cours d'examen à la commission des finances du Grand Conseil,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres d et f, alinéa 2 et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non, x abstention

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2025 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.

2. D'approuver le compte de résultats 2025 pour un montant :

- de 115 497 719.80 F, dont à déduire les imputations internes de 13 456 123.15 F, soit net **102 041 596.65 F** aux charges
- et de 120 048 084.53 F, dont à déduire les imputations internes de 13 456 123.15 F, soit net **106 591 961.38 F** aux revenus,
- l'excédent de revenus s'élevant à **4 550 364.73 F**

Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante :

- résultat opérationnel de 4 550 364.73 F
- et résultat extraordinaire de 0 F

3. D'approuver le compte des investissements 2025 pour un montant :
 - de 29 639 257.24 F aux dépenses
 - et 4 489 584.07 F aux recettes,
 - les investissements nets s'élevant à 25 149 673.17 F.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2025 totalisant à l'actif et au passif un montant de 661 592 291.63 F.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2025 pour un montant total de 2 511 095.01 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
7. D'alimenter le fonds de rénovation des immeubles locatifs à raison de 1 500 000 F valeur 1^{er} janvier 2026.
8. De modifier l'article 4 du règlement relatif à la constitution d'une réserve pour mesures structurelles de la commune de Plan-les-Ouates (LC 33 191) : « Cette réserve sera dissoute et versée dans la fortune de la commune dès l'entrée en vigueur d'une réserve conjoncturelle dans la loi sur l'administration des communes (LAC B 6 05). »

Annexe : comptes annuels 2025 dans leur intégralité

SF/PL – 02.04.2026 – PLO #61288

MOTION

Pour une étude de faisabilité en vue d'un réaménagement ambitieux de la route de Saint-Julien

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Considérant:

1. que la route de Saint-Julien, axe structurant à forte circulation, divise physiquement la commune et nuit à la continuité urbaine, à la sécurité des usagers et à la qualité de vie des habitant-es ;
2. que cette problématique est connue et documentée depuis de nombreuses années, avec plusieurs initiatives communales :
 - la motion M 27-2009, déjà visionnaire, demandait une transformation en zone 30 ou l'intégration d'un tram ;
 - la résolution R 11-2017, réclamait un réaménagement complet de la route en « espace public sécurisé et partagé » ;
 - le crédit d'étude D 130-2018 finançait une étude urbaine complémentaire à celle du Canton dans le cadre du programme de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) ;
3. que malgré ces démarches, aucune requalification d'envergure n'a été menée, et que les aménagements ponctuels ne suffisent plus à répondre aux enjeux structurels posés par cet axe ;
4. que la route de Saint-Julien est toujours sous domanialité cantonale, ce qui limite les marges de manœuvre de la commune mais ouvre la voie à un portage partagé du projet ;
5. que les enjeux de santé publique, de transition climatique, de cohésion sociale et de mobilité appellent à une vision ambitieuse du territoire, dans la lignée des exemples suisses récents de tranchées couvertes ou d'enfouissements partiels ;
6. que les bases techniques existent déjà (plans par tronçons, études de mobilité, intégration dans le Plan directeur communal et cantonal, projets d'agglomération, tram ligne 15) ;
7. qu'une étude de faisabilité conjointe avec le Canton permettrait d'évaluer les scénarios envisageables (tranchée, enfouissement, pacification, échange de voirie à long terme) et d'explorer les possibilités de cofinancement public (cantonal, fédéral ou européen) ;

En conséquence, sur proposition des Vert.e.s de Plan-les-Ouates,

Le Conseil municipal

REFUSE

Par 9 oui, 11 non, 3 abstentions,

au Conseil administratif :

1. d'ouvrir formellement des discussions avec le Département du territoire (DT) sur un projet de requalification structurante de la route de Saint-Julien, incluant la possibilité d'un enfouissement partiel ou d'une tranchée couverte ;
2. de mandater une étude de faisabilité conjointe avec les services cantonaux pour analyser les différentes options (techniques, juridiques, financières, urbanistiques), sans demander à ce stade un changement de domanialité ;
3. d'inscrire cette démarche dans une vision intercommunale et régionale, en lien avec les autres projets de mobilité et de requalification du sud genevois (tram ligne 15, ZIPLO, PAV, PAC La Chapelle, etc.) ;
4. de rapporter régulièrement au Conseil municipal l'évolution des discussions et travaux, notamment les perspectives de cofinancement.

Exposé des motifs

Depuis plus de quinze ans, la route de Saint-Julien concentre les tensions entre mobilité, cadre de vie et développement communal. Traversant le cœur historique de Plan-les-Ouates, elle sépare durablement ses quartiers et agit comme une véritable barrière urbaine. Piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite, familles ou enfants sont exposés à des nuisances, à une insécurité persistante et à une qualité d'aménagement largement dépassée.

Ce constat, posé dès 2009, a donné lieu à plusieurs motions, résolutions et crédits d'étude. Malgré cette volonté politique, aucun projet structurant n'a émergé. Il est temps de transformer cette accumulation d'intentions en une vision partagée, chiffrée et réalisable.

Cette motion ne demande pas un changement de domanialité. Elle ne vise pas à faire porter à la commune seule un projet aux dimensions techniques, juridiques et financières importantes. Elle propose une étude de faisabilité conjointe avec le Canton, pour co-construire une solution capable de réconcilier la commune avec sa propre centralité.

À l'heure où de nombreuses villes suisses enterrent ou couvrent leurs routes cantonales pour apaiser, reverdir, reconnecter, il est légitime que Plan-les-Ouates s'inscrive dans cette dynamique. En partenariat. Avec ambition. Et en toute lucidité.

En vous remerciant, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, de bien vouloir faire bon accueil à la présente motion.

Les Vert.e.s de Plan-les-Ouates : Marc Zumbach, Maxime Rohmer, Marco Solari, Christophe Stauder, Barthélémy von Haller

Les Socialistes : Leticia Barba, Isabel Gardiol, Nathalie Ruegger, Muriel Zimmermann

Questions de Muriel Zimmermann / PS

Question 1

Roues libres est une association à but non lucratif de mobilité partagée, créé par des habitant·e·s de la Coopérative la Bistoquette en 2025. Le 28 janvier 2025, le Conseil administratif a octroyé à l'association Roues libres un montant de 20'000 chf pour soutenir leur démarche et permettre de partager des véhicules entre plusieurs dizaines de foyers nouvellement installé à Plan-les-Ouates.

Cette subvention a été assortie de deux conditions : acheter aussi des vélos partagés, et ouvrir le système à l'ensemble du quartier. L'association a confirmé en mars 2025 qu'elle adaptait son projet pour remplir ces deux conditions, et acheté notamment 3 vélos-cargos.

Cependant en août 2025, après que la Coopérative ai emménagé et les vélos achetés, le CA a annoncé par courrier retirer la subvention, sans explications.

Nous remercions au CA de répondre aux deux questions suivantes :

- Pour quelles raisons cette subvention a été retirée, alors que Roues libres s'est conformé aux conditions posées par la Commune ?

- Pourquoi avoir mis 6 mois à répondre à l'association ?

Question 2

Concernant la D29-2026 P Constitution de deux servitudes.

Je souhaite que le CA s'exprime sur les différences entre les explications reçues au CM du 24 mars, les informations données en commissions d'aménagement le 30 mars, les informations contenues dans la présentation ppt et ce qui se trouve sur le site SITG.

Par exemple dans le texte de l'exposé des motifs n° 29-2026, les activités sont contenues au rez des extensions, alors que dans le PowerPoint un bâtiment entier (du rez aux combles) est affecté à des activités ?